

# Pierre Ouzoulias : « Il faut remettre en cause le fonctionnement actuel de la science »

Coauteur avec Pierre Henriet du rapport parlementaire « Promouvoir et protéger une culture partagée de l'intégrité scientifique », rédigé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et diffusé en mai dernier\*, le sénateur et chercheur Pierre Ouzoulias revient sur l'emballage du système scientifique à l'origine de recommandations faites en matière d'intégrité scientifique.

Propos recueillis par **ALEXANDRE ZIMMER**,  
membre du bureau national  
et coresponsable du secteur Recherche

**Comment le système scientifique en est-il arrivé à générer les pratiques dont vous rappelez les typologies dans la partie du rapport intitulée « Appréhender les méconduites scientifiques » ?**

Le rapport a mis en évidence une relation entre le changement systématique de faire de la recherche et l'augmentation des méconduites scientifiques. Jusqu'à présent, une forme de relation entre tous les membres d'une équipe protégeait l'intégrité scientifique et faisait que chacun assurait un contrôle bienveillant du travail des autres. Ce lien organique entre les membres d'une équipe a été rompu par une course effrénée à la publication, et une forme de starification de la science. Dans différentes affaires, on voit une montée de l'encadrement de doctorants et postdoctorants, de résultats spectaculaires, de tout un système scientifique qui s'est emballé.

**Comme la charte de désexcellence que vous citez le sous-tend – « La fraude est un produit dérivé de l'excellence » –, on peut pointer le rôle des financements concurrentiels par appels à projets (AAP) dans le risque de fraude et de conflit d'intérêts. Comment essayer d'en sortir et rééquilibrer le financement de la recherche en faveur de financements pérennes synonymes d'une confiance qui serait restituée aux chercheurs ?**

Bien évidemment, l'écosystème des AAP participe à ce marché concurrentiel de tout le monde avec tout le monde : entre individus, institutions et pays. Si chaque chercheur agit en conscience, on rencontre de plus en plus de situations où le chercheur doit chercher ses ressources propres auprès du privé, et ce n'est pas compatible. Si l'on veut des chercheurs avec des avis incontestables, il faut leur donner des ressources propres, et j'ajouterai un statut de fonctionnaire. Dans les auditions menées, beaucoup de parlementaires considèrent qu'il

faut un rééquilibrage pour les laboratoires, y compris à l'ANR et au CNRS. Sauf que, même si la LPR a prévu des sommes pour cela, il n'y a rien dans la politique actuelle qui aille vers ce rééquilibrage. Le plus simple serait d'abonder directement la dotation des établissements, ce qui permettrait pour le coup un véritable « ruissellement » afin de renforcer le financement propre des laboratoires. Il faut bien comprendre que subsiste à Bercy une suspicion de principe sur des chercheurs qui rechercheraient des résultats pour se faire plaisir et qui ne serviraient pas la société ! Les décideurs financiers veulent des résultats, ce que l'ANR et les programmes sur projet doivent garantir : de l'argent bien utilisé à court terme afin de mesurer l'impact des crédits versés sur les capacités d'innovation des entreprises françaises. En France, on reste ainsi avec une haute administration publique majoritairement coupée du système de recherche là où, en Allemagne par exemple, on ne travaillerait pas sans doctorat. L'incompréhension se ressent aussi sur les bancs du Sénat et de ceux de l'Assemblée nationale où l'on ne compte plus qu'une poignée d'universitaires et de chercheurs. Un fossé s'est de fait creusé entre la haute fonction publique, la représentation nationale et le public. Car c'est aussi un manque d'intérêt des chercheurs pour le travail parlementaire, tout cela participe aux difficultés et donne quelques pistes de travail pour changer les mentalités et tenter de rétablir une confiance réciproque.

**Vous proposez d'instaurer une culture partagée basée sur un environnement de recherche favorable, faisant ainsi écho au mouvement de *slow science*. Comment ralentir la science ?**

Le progrès n'est pas corrélé à cette augmentation des travaux de recherche. Au contraire, on sait suivant les disciplines qu'une partie significative des travaux n'est lue par personne. Pourquoi et pour qui cherche-t-on ? Il faut remettre en cause le mode de fonctionnement actuel de la science, avec

**Le rapport a mis en évidence une relation entre le changement systématique de faire de la recherche et l'augmentation des méconduites scientifiques.**

\* Disponible en ligne : [www.senat.fr/rap/r20-428/r20-4281.pdf](http://www.senat.fr/rap/r20-428/r20-4281.pdf).



Le sénateur  
Pierre Ouzoulias.

sans doute des recherches moins nombreuses mais gagnant en qualité, du temps pour les échanges entre chercheurs. Au HCERES, je suis effrayé par le discours que trop d'intégrité scientifique dans la science française pourrait créer des distorsions de concurrence avec l'étranger et de comprendre en filigrane qu'il faut pouvoir continuer de « tricher » un peu sur la scène internationale pour ne pas se laisser distancer ! C'est une absurdité car on oublie à quoi sert la science. Il ne s'agit pas d'un produit commercial comme les autres sur lequel tous les coups seraient permis, mais du progrès des connaissances où les productions sont mises en commun pour le bien-être de tous. Dire cela aujourd'hui est ringard, et c'est désespérant. Pourtant, la pandémie a démontré que si l'on avait continué de maintenir un cadre très concurrentiel, quelques pays auraient eu accès au vaccin et d'autres non. La pandémie a disqualifié un peu ce système concurrentiel mais le risque est grand de vite oublier et de ne pas faire évoluer les pratiques.

**Dans le même esprit, on peut considérer que votre proposition de serment à l'issue de la soutenance de la thèse portée dans la LPR s'inscrit dans cette prise de conscience d'un nouveau tempo de la science. Pouvez-vous nous rappeler ce dont il retourne car tous les**

**collègues n'ont peut-être pas saisi le pourquoi et la portée de ce serment désormais inscrit dans l'article 612-7 du Code de l'éducation ?**

Lors de mes auditions pour l'OPECST, j'ai été saisi par le témoignage de postdoctorants en biologie soumis à d'énormes pressions de la part de leurs patrons pour aller vite et enjoliver les résultats à publier. Certains avaient dit qu'ils aimeraient bien une protection légale comparable à celle du médecin et de son serment d'Hippocrate qui lui permet de refuser des actes médicaux. C'était l'idée ici pour qu'un postdoctorant puisse avoir une base déontologique pour refuser des ordres de sa hiérarchie qui pouvaient conduire à des méconduites scientifiques. Évidemment, on peut aussi travailler à supprimer la précarité du postdoctorant passant d'un contrat à un autre, mais ici c'est la possibilité de donner – pour les écoles doctorales qui choisiront de s'en saisir – des outils pour mettre en avant sa déontologie et son éthique. Il manquait quelque chose après la soutenance de thèse, un rite qui permette d'accueillir dignement le nouvel impétrant au sein de sa discipline. Dire au jeune docteur qu'il avait certes passé un examen mais qu'il entrait aussi dans la discipline en devenant un pair parmi les pairs et qu'il se devait de défendre un certain nombre de règles propres à sa discipline. ■

**« La pandémie a disqualifié un peu ce système concurrentiel mais le risque est grand de vite oublier et de ne pas faire évoluer les pratiques. »**